



• Inscription Baseball / Softball •

Tarifs valables du 1er septembre au 30 novembre, + 40 € sont appliqués à partir du 1 décembre.

Patriots de Paris - Baseball & Softball depuis 1988

Licences Mixtes accessibles à partir de 6 ans.

ADULTES

Licence - Baseball (frais annuels : 210 €)

À partir de 19 ans, répartis sur 4 équipes selon le niveau.

Licence - Softball (frais annuels : 150 €)

Répartis sur 2 équipes mixtes, 1 féminine et 1 masculine.

Double Licence (frais annuels : 250 €)

Baseball et Softball

ENFANTS

Licence - 6U à 9U (frais annuels : 100 €)

De 6 à 9 ans, répartis sur 3 équipes.

Licence - 12U à 15U (frais annuels : 150 €)

De 10 à 15 ans, répartis sur 3 équipes.

Licence - 18U (frais annuels : 180 €)

De 16 à 18 ans, comprenant 1 équipe.

Niveau d'adhésion

Licence - 6U à 9U (100 €/an)

Licence - 12U à 15U (150 €/an)

Licence - 18U (180 €/an)

Licence - Baseball (210 €/an)

Licence - Softball (150 €/an)

Double Licence - BB & SB (250 €/an)

Réductions

Famille - 2 personnes (-15 €/licence)

Famille - 3 personnes (-20 €/licence)

Famille - 4 personnes (-25 €/licence)

Coordonnées individuelles - *Merci de rédiger en lettres MAJUSCULES*

Prénom

Nom

Sexe

Nationalité

Adresse

Code postal

Ville

Date de naissance

Lieu et département de naissance

Profession(s)

Téléphone

Courrier électronique

Contact en cas d'Urgence (c.f. Article 6 du règlement)

Prénom

Nom

Téléphone principal

Téléphone secondaire



Informations Complémentaires

Comment avez-vous connu le Club ?

- par un membre du Club
- via notre site Internet
- sur les réseaux sociaux
- lors d'un événement
- Autre

Pratiquez-vous d'autres sport, si oui lesquels ?

Dans quel(s) Club(s) avez-vous déjà jouer ?

À quelle(s) position(s) ?

Diplôme(s)

- Scoreurs (SD/SR1/SR2/SN)
- Arbitre Baseball (ADB/ARB/ANB)
- Arbitre Softball (ARS/ANS)
- Entraîneur (DFA/DFI/ABE/..)

Souhaitez-vous être informé des prochaines sessions de formations scorage/arbitrage ?

- Oui
- Non

Démarches à suivre afin de valider votre inscription

FORMAT PAPIER

- Fiche d'inscription (remplie puis imprimée et signée)
- Certificat médical
- Règlement de la licence (à l'ordre de PATRIOTS DE PARIS)
- Règlement Interne Signé

ENVOYEZ À :

PATRIOTS DE PARIS - Inscription

Chez Mme CORDESSE Jennifer

Bâtiment A

98-100 Rue Dalayrac,

94120 Fontenay-sous-Bois

Date et Signature :

FORMAT NUMÉRIQUE

- Fiche d'inscription
- Photo d'identité

ENVOYEZ À :

adhesion@patriotsparis.com

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'inscription

N° de Licence

Type de Règlement

Chèque

Espèce

Virement

Carte Bleu

RÈGLEMENT INTERNE DU PATRIOTS ATHLETIC CLUB

ARTICLE 1 : DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être dûment rempli et remis COMPLET :

- Un certificat médical de non contre-indication délivrée par votre médecin traitant et de moins de 3 mois (avec n° d'ordre)
- 1 photo d'identité récente (numérique obligatoire)
- Un chèque de cotisation annuelle du montant de la section choisie.

P.S : Pour les Juniors, l'âge retenu doit être calculé à la date de retour du dossier au club.

(Le montant de la cotisation est divisible en cinq encaissements différés d'un montant égal)

ARTICLE 2 : MATERIEL NECESSAIRE A LA PRATIQUE DU BASEBALL

Un gant de baseball qui pourra être acheté auprès du club à un prix abordable.

La participation au championnat nécessite une tenue réglementaire propre au club et identique pour chaque joueur.

Les équipements diffèrent selon l'âge et la catégorie dans laquelle évolue le joueur. Se renseigner auprès des entraîneurs pour plus d'informations.

Le matériel du club appartient à tous ses membres, il convient donc aux membres de le garder en bon état et également de l'entretenir.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT

La saison se déroule entre le mois de mars et début juillet, pensez donc à réserver une douzaine de week-ends dans vos agendas et dès que la Fédération aura édité les calendriers définitifs nous vous les communiquerons aux entraînements.

L'entraîneur sélectionnera les joueurs pour participer aux matchs selon leur motivation, leur présence régulière aux entraînements et leur niveau de jeu.

Pour éviter tout oubli, perte, vol ou passage dans la machine à laver, les licences seront conservées par l'entraîneur tout au long du championnat et les joueurs pourront les récupérer une fois la saison terminée.

ARTICLE 4 : LES STAGES DE FORMATION D'ARBITRES ET SCOREURS

Les joueurs intéressés par ces formations devront le faire savoir le plus tôt possible par mail à officiel@patriotparis.com afin que nous puissions nous renseigner auprès de la fédération des stages proposés, des modalités d'inscription ou d'organiser un stage avec l'accord de la ligue IDF.

Les stages fédéraux ont généralement lieu entre novembre et février. La formation peut être, en tout ou partie, prise en charge par le club et le joueur, en contrepartie, devra arbitrer 4 matchs de championnat au minimum sans indemnités.

Les scoreurs et arbitres sont indemnisés pour les matchs du club.

ARTICLE 5 : LES ENTRAÎNEMENTS

Il est demandé aux joueurs de venir dans la mesure du possible à au moins 1 entraînement sur 2. Il est aussi recommandé de n'apporter aucun objet de valeur sur le terrain ou au gymnase.

En cas d'entraînement supplémentaire ou irrégulier, les joueurs en seront informés à la fin de l'entraînement et ceux absents peuvent consulter le site du club pour s'en informer.

Il est également demandé aux joueurs de respecter les consignes de sécurité lors des entraînements et des matchs (port du casque du catcheur, du casque de batteur, etc.).

ARTICLE 6 : LA MENTION «PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT»

Le club prévient la personne nommée sur cette fiche. Ces coordonnées sont obligatoires, afin de la contacter en cas d'accident durant les entraînements et/ou matchs.

REMARQUE : une visite médicale peut être demandée pour la reprise des séances d'entraînements après arrêt.

ARTICLE 7 : MEDIAS ET SPONSORS

Les joueurs devront informer le comité directeur de toutes propositions sur l'engagement relatif à la personnalité du club. L'équipe devra faire figurer selon les dispositions prises avec le sponsor; le calicot, le logo ou graphique imprimé sur la chemise ou le maillot, affiché sur le terrain ou le site internet.

Le choix sera voté par le bureau ou le comité directeur.

ARTICLE 8 : LA RADIATION OU LE DEPART D'UN JOUEUR

Le club se réserve le droit de radier un joueur qui serait à l'origine d'un incident grave (vol, bagarre...) ou d'une conduite antisportive. Cette décision revient au comité directeur en accord avec l'encadrement.

Celle-ci est prononcée par le bureau pour faute grave. Le joueur a possibilité de faire appel devant le comité directeur.

La radiation ou le départ d'un joueur n'engendre aucun remboursement venant du club.

ARTICLE 9 : CHAMPIONNAT

L'inscription en championnat est assujettie au respect des conditions fédérales. Si ça n'était pas le cas, le club ne pourra rembourser les joueurs se sentant lésés.

DATE ET SIGNATURE :

(précédé de la mention lu et approuvé)